

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Il succombe à ses blessures après avoir été percuté par un train

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

UN drame de plus vient d'être enregistré sur la voie ferrée, la semaine dernière. Grièvement blessé par un train minéralier à la gare de Booué, un jeune compatriote de moins de 16 ans (dont l'identité n'a pas été révélée), est décédé de ses blessures au Centre hospitalier régional de Makokou, où il a été évacué d'urgence.

La victime aurait tenté de s'accrocher à un wagon du train de passage dans cette gare, avant de faire une chute. L'accident est survenu à Booué, selon des sources concordantes. L'infortuné habitait un village riverain du chemin de fer, indique la Société d'exploitation du Transgabonais (Setrag) dans



Photo: Chris OYAME/L'Union

A Booué, les habitants s'interrogent toujours sur l'acte posé par le défunt.

Brèves

France/Une mère et ses deux enfants meurent noyés dans leur piscine

Les corps sans vie de Dilek Dikm, une mère de famille de 37 ans, et de ses deux enfants (Djem, 2 ans et Dersim, 4 ans) ont été retrouvés dans la piscine de sa villa en chantier à Juvignac, près de Montpellier, en France. C'est le mari commerçant et père des enfants qui a fait la macabre découverte, la semaine dernière, avec son associé alors qu'il rentrait chez lui. L'autopsie a confirmé que les trois victimes étaient décédées par noyade. Mais on ignore comment cette noyade est survenue dans 1,20 mètre d'eau. Des analyses complémentaires toxicologiques devaient avoir lieu afin de déterminer dans quelles circonstances ce drame a eu lieu. Une enquête pour recherche des causes de la mort a été ouverte.

Irlande/Co Cork : un adolescent de 17 ans poignardé

Les faits se sont déroulés samedi soir à Co Cork, en Irlande. Âgé de 17 ans, un adolescent se promenait avec sa petite amie dans le parc aquatique de Carrigaline lorsqu'ils ont été pris à partie par un groupe de jeunes. Ces derniers leur ont réclamé de l'argent pour qu'ils puissent prendre le bus. L'un l'a frappé à coups de bouteille, tandis qu'un autre l'a poignardé dans le dos. Un suspect, âgé de 17 ans et identifié comme étant Steven Yamslaw, a été interpellé et placé en garde à vue. Il avait sur lui le téléphone portable de la victime.

Rassemblées par G.R.M

un communiqué. "La victime aurait tenté de s'accrocher à un train minier à la gare de Booué. Il a malheureusement glissé", souligne l'entreprise.

Dans sa chute, un pied a été entraîné sous le train et sectionné au niveau du genou. L'alerte a été donnée par un passant qui s'apprêtait à traverser la voie, après le départ de l'engin. Sur place, le personnel de la Setrag a aussitôt organisé sa prise en charge au centre médical du chef-lieu de la Lopé. Mais au regard de la gravité des blessures et à la demande du médecin de Booué, la victime a été transférée à Makokou pour des soins plus appropriés. Le jeune homme décédera malheureusement des suites de ses blessures.

Souvent accusée sur les questions sécuritaires, la Setrag a déploré "la recrudescence des comportements inciviques de certaines gens", malgré les campagnes de sensibilisation et les affiches permanentes qui rappellent les consignes de sécurité à respecter aux abords de la voie ferrée. "Ce triste accident nous invite à une plus grande prise de conscience car,

un train en circulation représente un danger incontestable", indique la société dans son

communiqué. Non sans rappeler que l'accès des usagers aux quais est strictement

interdit en dehors des gares voyageurs et lorsque les trains sont en circulation.

Incarcéré à Oyem pour vol aggravé commis à Mitzic

Alexis NDONG SIMA
Oyem/Gabon

UN jeune Gabonais, âgé de 28 ans et domicilié au village V3, sur le site de Siat-Mitzic, séjourne en ce moment à la prison centrale d'Oyem pour vol aggravé. Crépin Meye M'Obiang, sans emploi, est accusé d'avoir cambriolé, dans la nuit de samedi à dimanche dernier, au petit matin, l'épicerie d'un sujet burkinabé, située sur le site de Siat-Mitzic. Les produits emportés par Crépin vont des cotis, des cuisses de poulets aux boissons, en passant par des parfums et autres produits cosmétiques.

Ce n'est que dimanche matin, en ouvrant son commerce, que la victime a été mise devant le fait accompli. Après avoir pro-

cedé à l'inventaire des pertes, le boutiquier ouest-africain a déposé plainte contre inconnu à la brigade de gendarmerie de Siat-Mitzic, qui a aussitôt ouvert une enquête. À la suite de quoi Crépin Meye M'Obiang a été appréhendé. Au domicile de l'intéressé, une partie de la marchandise volée a été retrouvée à la faveur de la perquisition.

Lors de son interrogatoire, le mis en cause a avoué avoir déjà vendu et consommé d'autres articles manquants. Son arrestation n'a pas été sans heurts, Crépin ayant opposé une farouche résistance aux gendarmes, allant même jusqu'à les menacer à l'aide d'une arme blanche. Force est néanmoins restée à la loi, puisqu'il a été finalement neutralisé, puis conduit au poste sous bonne escorte, avant d'être placé en garde



Photo: Alexis Ndong Sima

Crépin Meye M'Obiang tenant dans ses mains une partie du butin volé.

à vue.

Au terme de l'enquête préliminaire, Crépin Meye M'Obiang a été présenté devant le procureur de la République près le tribunal de première instance d'Oyem. Après audition, il a été inculpé pour vol aggravé et rébellion, puis jeté en prison, en attendant son procès.